

Echange entre le Réseau AMAP IdF et la
Préfecture de Seine et Marne
19/03/2020



Réponse de la Préfecture de Seine et Marne au mail
envoyé par le Réseau AMAP IdF (mail en fin de
document)

----- Message transféré -----

Sujet : Fwd: Fwd: Re: [INTERNET] covid19 - informations

Date : Thu, 19 Mar 2020 13:19:58 +0100

De : LALLIER Frederic PREF77 <>

Pour : lucie@amap-idf.org


Copie COURTADE Pascal PREF77, Cyrille LE VELY, Jean-Francois BOURGEOIS, Andre PIERRE-
à : LOUIS, BATLLE Raphael PREF77

Bonjour madame,

Il n'y a aucune opposition à ce que vous puissiez poursuivre vos activités en lien avec des déplacements alimentaires, en respectant les mesures de sécurité sanitaire. Vos clients pourront utilement se doter de l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case 'déplacement pour effectuer des achats de première nécessité.'

Bien cordialement

--

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>Frédéric LALLIER Directeur adjoint de cabinet</p>
<p>PRÉFÈTE DE SEINE-ET-MARNE</p>	<p>Préfecture de Seine-et-Marne Rue des Saints-Pères – 77010 MELUN Cedex Site internet: http://www.seine-et-marne.gouv.fr</p>



n'imprimez ce message que si nécessaire

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.

N'imprimons que si nécessaire.

----- Message original -----

Sujet: [INTERNET] covid19 - informations

De : Lucie Humbaire <<lucie@amap-idf.org>>

Pour :

Date : 19/03/2020 09:54

Bonjour,

Je me permets de vous écrire grâce aux conseils de Patrick Sauvegrain, (Ligue des Droits de l'Homme de Melun). Je vous transmets le mail que nous cherchons à envoyer aux différents préfets. Les groupes AMAP et les paysans ont besoin de réponses écrites pour favoriser le maintien des distributions.

Certains départements ont mis un mail spécial en place du type [REDACTED] par exemple, pour répondre aux sollicitations. Avez vous des informations pour la seine et marne ?

Par avance je vous remercie,

Cordialement,

Lucie

Bonjour Monsieur le préfet,

Nous sommes le réseau des AMAP IdF. Les producteurs doivent livrer des denrées alimentaires locales précommandées et les amapiens doivent venir chercher ces denrées alimentaires. En Ile de France, c'est plus de 350 groupe AMAPs et plus de 300 paysans qui sont concernés.

Les livraisons de produits alimentaires sont la plupart prévues en extérieur ou dans des salles communales avec un créneau bien défini auparavant.

Chaque AMAP et paysan ont mis en place des mesures de sécurité pour éviter tout contact entre les personnes. Les Amapiens prendront les denrées commandées sans rester sur place. Vous trouverez ci-joint le mail que nous avons déjà envoyé à tous notre réseau. Quelques minutes suffisent pour une personne pour récupérer son panier. Il n'y a pas de transaction d'argent. Des paniers seront portés au domicile des personnes fragiles par leur voisin.

Nous souhaiterions que les groupes AMAP et les paysans de la région qui s'engagent à respecter ces consignes, puissent **avoir l'autorisation préfectorale de maintenir les livraisons**, indispensables pour notre alimentation et continuer d'éviter de rejoindre des lieux très fréquentés, ce qui permettrait de freiner la propagation du virus Covid-19. Ceci aussi, pour éviter que les denrées produites localement ne se perdent. **Nous souhaitons que les personnes qui s'alimentent grâce à l'AMAP puissent se déplacer récupérer les denrées commandées.**

En vous remerciant pour votre compréhension,

Bien respectueusement,

Le réseau des AMAP Idf